

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL

D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, les vacances exceptées.

J. B. CLOUTIER, Rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration devront être adressées à J. B. CLOUTIER, professeur à l'école normale-Laval, Québec.

SOMMAIRE—PARTIE OFFICIELLE: Annexion de municipalités scolaires—Nominations de commissaires d'écoles. — Demandes d'érection etc. de municipalité scolaire. — **PÉDAGOGIE:** Conduite de l'instituteur à propos de la politique, par J. L. — Le but final de l'éducation, par B. Lippens.—Caractère des enfants au point de vue de l'éducation morale, par F. Liénard.—Les enfants qui fument.—**PARTIE PRATIQUE:** I Devoir d'invention.—II Dictée—Les enfants qui fument.—III Dictée. — L'éternité. — Arithmétique, problèmes, Toisé, Algèbre. — **DIVERS:** Poésie—Le chemin semble moins long—Leçons de choses—Distractions utiles.—Annonce.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5ème section, 41 Vict. chap. 6.

Annexer à la municipalité de Saint-Charles, pour fins scolaires les propriétés suivantes situées dans Saint-Raphaël, dans le comté de Bellechasse, rang Vide-Poche, savoir: les Nos. 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 79, du plan ou livre de renvois officiels pour le dit comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'annexion et délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5e section, 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la municipalité de Percé, dans le comté de Gaspé, toute cette partie de territoire qui se trouve au sud à compter de la ligne pa-

roissiale de Percé, jusqu'au nord à la ligne maintenant existante entre les deux municipalités scolaires de Percé et Cap-Désespoir, formant un front d'un mille environ sur trois milles de profondeur.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'annexion et délimitation de municipalité scolaires, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Annexer à la municipalité de Sainte-Françoise, dans le comté de Témiscouata, le territoire suivant de la paroisse de Saint-Mathieu, dans le comté de Rimouski, savoir: dix-huit arpents de front sur la cinquième concession, et 14 arpents sur la sixième concession; bornée au nord aux terres de la quatrième concession de la seigneurie de Nicolas Rioux, au sud aux terres de la septième concession, à l'ouest à la ligne de Sainte-Françoise, et à l'est à Thomas P. Pelletier, écr., sur les deux concessions.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de Commissaires d'Écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du quatre octobre courant 1881, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté d'Argenteuil, Saint-Faustin. — MM. Léon G. Villeneuve et Joseph Laurence, en remplacement de MM. François Asselin et J. Laurence.

Comté de Chicoutimi, village de Bagotville.